



Compromis de vente et financement de l'achat

Par **Delphine Taright**, le **24/03/2018** à **13:34**

Bonjour,

Je viens de signer un compromis de vente et nous avons vu un courtier recommandé par l'agence. Il est mentionné sur le compromis que pour le financement nous faisons appel à un courtier. Nous avons changé d'avis et avons trouvé une banque. Cela rend-t-il le compromis caduque? Merci de votre aide

Par **janus2fr**, le **24/03/2018** à **13:47**

Bonjour,

Tant que vous obtenez bien votre financement et menez la vente à son terme, il n'y a aucun problème.

Là où il peut y avoir un problème, c'est si vous n'obtenez pas votre financement et voulez faire jouer la clause suspensive d'obtention de prêt. Dans ce cas, les refus de prêt que vous devez présenter doivent être conformes aux prévisions du compromis, sans quoi la clause suspensive peut ne pas jouer.